

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEEES 173 Subvention à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult (18e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « L'Atelier de Maurice Arnoult » ;

Vu le conseil du 18e arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN SOLAL, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association « L'atelier de Maurice Arnoult » (Dossier 2013_07454, n° SIMPA : 37001), domiciliée, 8 bis, rue des Gardes à Paris 18^e au titre de contribution de la Ville de Paris à la réalisation de son programme d'activités en 2013.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 90, chapitre 65, article 6574, ligne P004/VF55003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013.